

SÉANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vingt-sept juin,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle culturelle de la Mairie de Quingey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

N° 79/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 juin 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2024

Objet de la délibération :

Recrutement de 4 contrats
d'apprentissage

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	52
- Absent(e)s :	45
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	13
· Excusé(e)s :	12
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	69
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Marie-Pierre GRANDJEAN par Philippe MARECHAL, Mireille PICARD par Nathalie LAURENT, Joël BOLE par Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR par Sandrine CLADY, Jean-Michel LIEVREMONT par Bernard HUOT-MARCHAND, Yves GAMELON par Claude CURIE, Joëlle MAURICE par Christian MESNIER, Laurent BROCARD par Félix CHOPARD, Patrick SEBILE par Laetitia LABERTERIE, Maxime GROSHENRY par Christophe FAIVRE-PIERRET, Sébastien LAITHIER par Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT par Jean-Claude STADELMANN, Angèle LIME par Sarah FAIVRE

Procuration

Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Serge MONNET par Hubert JUSTE, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

Suppléé(e)s

Laetitia ROGNON, Sylvie LHERITIER, Catherine GRANDJACQUET, Jean-Marie DONEY, Céline DUBOIS-AUBRY, Elisabeth JACQUES, Pascal GOSSE, Jean-Marie DALOZ, Mickael NICOLET, Bernadette FAILLENET, Gaëtan MILLE, Nathalie VAN DE WOESTYNE

Excusé(e)

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Gérard COULET, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Didier LAITHIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. JACQUOT Marc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'avis favorable du Comité Technique, en sa séance du 3 juin 2024 ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômés préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- valide la conclusion pour la rentrée scolaire 2024-2025 de 4 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Conclusion pour la rentrée scolaire 2024-2025

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Ressources	1	Maîtrise Ressources Humaines	2 ans (renouvellement)
Secrétariat	1	BTS Assistante Attachée de Direction	2 ans (renouvellement)
CIAS	1	BTS Assistant du service social	2 ans
Tourisme (APN)	1	Maîtrise Animateur éducatif/sportif	2 ans

- Autorise M. le président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis, les écoles de formations ou l'université.

Un seul poste d'alternant bénéficiera des aides de l'Etat en faveur du soutien de l'apprentissage au sein des collectivités.

Pour rappel le conseil communautaire avait adopté le 13 novembre 2023 une motion en faveur du maintien du soutien de l'état aux apprentis dans le secteur public.

Fait et délibéré en séance, le 27.06.2024

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

